

COMMUNE DE RICHWILLER
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Vincent HAGENBACH, Maire.

Présents : 24 membres sur 27 en exercice :

Vincent HAGENBACH, Maire

Jean-Marie ROUPLY, Claudine WIOLAND, Michel BLOIS, Jean-Claude GRIENENBERGER, Christiane BELZUNG, Nicolas DEUX, Geneviève SANNER, Valérie WELTER Adjoints au Maire,
Joseph ATTARD, Guy DUPAS, Aurore GALVEZ Conseillers Municipaux Délégués,
Agnès BLECHARZ, Jean-Pierre EPP, Sandrine GILLMANN, David CALCAGNO, Danièle STIER, Mathieu REGLI, Delphine RIETTE, Nicolas PFEFFER, Khady TANDINE-FALL, Isabelle STAPPAZZON, Antoinette ZIMMERER, Gérard RICOU Conseillers Municipaux.

Excusés : Didier SCHAUB (procuration à Jean-Marie ROUPLY), Sylvie HOUETTE (procuration à Guy DUPAS), Jean-Marc MUNCH (procuration à Jean-Pierre EPP).

Auditeur : Monsieur Laurent TAILLANDIER, Madame Corinne PAWLAK, Madame Katia BACH, Monsieur Jean-Michel EGLER

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUX.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024,
2. Demande de la protection fonctionnelle pour Monsieur le Maire,
3. Débat d'Orientation Budgétaire,
4. Subvention exceptionnelle Association « Un petit truc en plus »,
5. Subvention exceptionnelle pour l'aide à MAYOTTE,
6. Contrat prévoyance 2026 : autorisation à donner au président du CDG68,
7. Délibération cadre – créations d'emplois non-permanents,
8. Dépenses d'investissements avant vote budget : réajustement des crédits,
9. Motion de soutien à Vincent HAGENBACH, Maire de RICHWILLER.

Monsieur Jean-Marie ROUPLY, 1^{er} Adjoint ouvre la séance, il précise aux élus que Monsieur le Maire arrivera plus tard, la première délibération à l'ordre du jour (n°2 demande de protection fonctionnelle pour Monsieur le Maire) peut tout de même être soumise à délibération et au vote car Monsieur le Maire ne participe pas à ce point, le sujet le concernant.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 ne fait l'objet d'aucune observation ou remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Les élus signent le feuillet n°330 du registre des délibérations.

2. Demande de protection fonctionnelle pour Monsieur le Maire.

Monsieur ROUPLY expose :

« Par courrier du 7 janvier 2025, Monsieur Vincent HAGENBACH, Maire de RICHWILLER a adressé une demande au 1^{er} Adjoint de la Commune afin de mettre en œuvre la protection fonctionnelle accordée aux élus qui seraient poursuivis pour des actes non-détachables du service dans l'exercice de leurs fonctions, cette demande vise notamment à permettre une prise en charge par la commune des frais d'avocat, de transport, et les frais inhérents supportés par Monsieur le Maire pour assurer sa défense dans le cadre de la procédure engagée à son encontre auprès de la Cour des Comptes en qualité d'ordonnateur de la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2123-34 et suivants relatifs à la protection fonctionnelle accordée aux élus locaux,

Vu la demande présentée par Monsieur le Maire concernant la mise en œuvre de la protection fonctionnelle dans le cadre de la procédure engagée à son encontre par la Cour des Comptes, et ce pour des actes accomplis dans le cadre de ses fonctions,

Considérant qu'il appartient à la commune d'accorder sa protection à ses élus lorsque ceux-ci font l'objet de poursuites à raison d'actes pris dans le cadre de leurs fonctions,

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de valider la prise en charge par la commune des frais d'avocats engagés pour la défense de Monsieur le Maire, au-delà de la partie déjà prise en charge par son assurance personnelle, ainsi que des frais de transport et les frais inhérents liés à la comparution du 19 novembre 2024 devant la Cour des Comptes,

Considérant que les frais engagés seront remboursés sur présentation des factures acquittées par Monsieur le Maire, ou des factures adressées au nom de la commune antérieurement et postérieurement à la présente délibération et ayant pour objet la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Monsieur le Maire dans le cadre de la procédure préalablement mentionnée ».

Monsieur le Maire, Vincent HAGENBACH, ne participe ni aux délibérations, ni au vote sur cette question.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants :

- *Décide d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de la procédure engagée par la Cour des Comptes pour des faits accomplis dans l'exercice de ses fonctions.*
- *Autorise la prise en charge par la commune des frais d'avocats engagés pour assurer la défense de Monsieur le Maire, sur présentation de justificatifs.*

- *Autorise la prise en charge des frais de transport et les frais inhérents engagés pour permettre à Monsieur le Maire de se rendre à l'audience du 19 novembre 2024, sur présentation de justificatifs ;*
- *Précise que les remboursements des frais seront effectués sur présentation des factures acquittées par Monsieur le Maire.*
- *Précise que les factures établies antérieurement et postérieurement à la présente délibération et ayant pour objet la prise en charge des dépenses liées à la protection fonctionnelle de Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire précitée pourront être prises en charge par la commune.*

Monsieur le Maire est présent, il salue les élus et l'auditoire, la séance reprend son cours normal à 19h20.

3. Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport d'orientation budgétaire.

« Chers collègues, mesdames et messieurs,

Tout d'abord, vous ne m'en voudrez pas de n'être pas très original dans ma présentation du DOB ce soir, car années après années il faut juste reprendre les chiffres et les projets, la situation générale nationale ou internationale de notre société n'évoluant pas vraiment positivement, certains choix politiques comme la dissolution de juin 2024 et les propos et l'inconséquence d'un ancien ministre au sujet du déficit de notre pays, ayant probablement aggravé la situation de la France.

Pour entamer l'un des passages obligatoires de la vie d'un Conseil Municipal des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire, le DOB, je voudrais remercier ceux qui au quotidien tiennent les finances communales à mes côtés 365 jours par an, mon adjoint Jean-Claude GRIENENBERGER, notre DGS, Lambert WENDLING et notre agent-comptable, Corinne PAWLAK, d'autant plus et sans fausse modestie je crois, que nous tenons plutôt bien ces finances malgré toutes les difficultés rencontrées !!!

Afin de maîtriser au mieux notre budget, les informations requises pour la quasi-totalité de nos dépenses nous sont transmises toutes les semaines, me permettant à chaque instant de connaître la situation financière de notre collectivité, nos recettes mais plus encore nos dépenses.

En quoi consiste le DOB ?

Comme vous le savez déjà, il s'agit du Conseil Municipal qui se tient en amont de celui du vote du budget proprement dit qui se déroulera dans un mois le 18 mars prochain. Le DOB fait un bilan général de la situation mais surtout il trace les grandes lignes de ce que nous allons entreprendre tous ensemble dans l'année qui se profile, donnant les grandes lignes financières nécessaires à chaque projet. Le DOB sera suivi d'un travail de la commission de finances courant février durant laquelle nous aurons l'occasion de rentrer dans le détail, ligne par ligne qui je l'espère vous verra présents en nombre. En fait je n'en doute pas...

Enfin, le CM du budget du 18 mars quant à lui validera dans le détail nos investissements et notre fonctionnement aussi bien en recettes qu'en dépenses. Pour rappel, nous n'avons plus à traiter le

budget de l'eau, ce dernier ayant été transféré à m2A depuis le 1^{er} janvier 2022 en application de la loi NOTRE.

Vous m'accorderez tous, que vu notre mode de fonctionnement avec un bureau municipal ouvert à tous les élus municipaux et l'évocation régulière de l'ensemble de nos projets en réunion publique, en bureau municipal ou en commission, vous apprendrez peu de choses durant ce DOB.

Année après année, je peux dire que je suis fier de mon équipe municipale et de son implication au service de notre village car travailler que ce soit en BM ou en commission avec quasiment à chaque fois plus d'une vingtaine d'élus voire 25 élus, c'est à la fois un plaisir et un soulagement, facilitant grandement notre rôle dans le transfert des informations que nous vous devons et ce malgré les très graves crises que nous avons traversées depuis 5 longues années maintenant, sanitaire avec la COVID et ses pics épidémiques à rebond, et depuis 3 années environ la guerre en Ukraine dont on ne voit pas le début d'une éventuelle fin, un conflit très inquiétant au Moyen-Orient avec comme point central l'animosité israélo-palestinienne, une crise énergétique sans précédent marquée par les limites du libéralisme économique à outrance avec des surcoûts incroyables même s'il faut bien le reconnaître, une crise politique majeure en France mais aussi en Allemagne, notre principal partenaire économique, le poids de la dette de plus en plus impactant, localement notre recherche d'économie commencée bien avant le début de la crise, a permis d'amortir de façon substantielle les effets de la crise énergétique, une inflation enfin à nouveau acceptable en 2024 mais qui reste toujours très importante sur les matériaux notamment ceux nécessaires à notre service technique de +20 à +25%.

Toutes ces crises, selon le terme le plus utilisé à DAVOS récemment de POLYCRISE, engendrent un climat anxigène, une tension palpable jusque dans nos rues, nos maisons.

A ces crises que nous pouvons espérer passagères se rajoute probablement la plus grave de toute, la crise climatique car le réchauffement climatique se poursuit, 2024 comme les années précédentes 2023 ou 2022, font partie des 5 années les plus chaudes de l'histoire de la planète et nous avons la quasi-certitude que la limitation à un réchauffement de 2°C ne pourra être contenue avec des conséquences importantes sur l'ensemble de la planète, que nous avons à nouveau pu observer cet été comme des tornades dévastatrices, des feux d'une intensité inconnue jusque-là, un nouvel hiver quasiment sans neige et avec des températures printanières...

Une bonne nouvelle tout de même semble être le marché de l'emploi puisque malgré une hausse, le taux de chômage est plutôt bas, et l'on parle même de « plein emploi ». Ce ne sera probablement plus le cas en 2025.

Pourtant à y regarder de plus près cette situation est en trompe-l'œil, car plus de 3 millions de nos concitoyens restent sans aucune activité professionnelle, et près de 10 millions de FRANÇAIS vivent en-dessous des seuils de pauvreté alors que, paradoxalement, plusieurs centaines de milliers de postes de travail ne trouvent pas preneurs dans de multiples secteurs d'activité de notre pays, retardant les chantiers et nous le subissons directement en tant que commune, imposant des jours de fermeture dans la restauration en plein été dans des zones touristiques...

Est-il par ailleurs possible que notre pays, 7^{ème} puissance mondiale, accepte cette situation notamment celle des personnes qui se lèvent tous les matins pour aller travailler et qui le 15 du mois parfois même le 10, ne savent comment elles vont payer la cantine de leurs enfants ? Ou pire encore, que ceux qui volontairement ne se lèvent pas le matin, connaissent une situation pas forcément plus difficile que ceux qui triment... !

La solution ne peut se limiter à des chèques de 100€ distribués. Et sans être révolutionnaire, vous me connaissez, il me paraît nécessaire que nos grands dirigeants se mettent autour de la table pour qu'une vraie réflexion soit menée afin d'assurer une vie décente notamment à ceux qui se lèvent quotidiennement.

Il est urgent de répondre à toutes ces interrogations si nous voulons envisager un avenir meilleur à nos enfants sur le réchauffement climatique, une plus juste répartition des richesses à travers le monde, la problématique prioritaire de la gestion de la démographie sur Terre ; ce dernier point me paraît être le plus important de tous car la planète Terre peut-elle vraiment nourrir et subvenir aux besoins croissants des 8 milliards voire plus encore, d'habitants qui la peuplent aujourd'hui...?

Mais sincèrement je ne suis pas sûr qu'il ne soit pas déjà trop tard comme je ne suis pas sûr que nous soyons prêts à un tel débat car la crise de CONFIANCE à l'égard des élus, des institutions, des forces de l'ordre...est telle dans nos sociétés, les théories du complot et les populismes de plus en plus encrés, que je ne vois personne aujourd'hui capable de le guider. Le retour à la Maison Blanche de Donald TRUMP comme président des ETATS-UNIS démontre le niveau de méfiance d'un pays qui compte plus de 300 millions d'habitants, la volonté expansionniste d'autres grandes puissances comme la RUSSIE ou la CHINE ou encore la course à l'armement de pays au régime totalitaire comme la COREE du NORD ou de l'IRAN...tout cela indique que les priorités de nombreux pays, de nombreux dirigeants sont ailleurs !

Mais par moments il n'est pas nécessaire de regarder chez les autres pour avoir ce sentiment, comment voulez-vous qu'une société se porte bien lorsque nos députés en viennent aux mains à l'Assemblée Nationale.

Personnellement je ne voudrais surtout pas être à la place de nos « grands dirigeants », je peux vous affirmer que la nôtre est déjà suffisamment inconfortable par moment, avec une tension palpable au quotidien, des citoyens irascibles prêts à en découdre pour des futilités comme une place de parking, la vie associative en grande difficulté avec des membres de plus en plus consommateurs et de moins en moins acteurs, des enfants déboussolés avec des résultats scolaires de plus en plus faibles 1 enfant sur 4 ne sait pas lire convenablement à l'entrée en 6^{ème}, des collégiens décrocheurs, des lycéens et des étudiants au bord du gouffre financier et psychologique...Je pense que les effets de toutes ces crises notamment les effets psychiques vont malheureusement encore s'accroître avec leur lot de dépresses, de dépressions voire plus.

Enfin, j'ai un vrai regret et une vraie fierté. Le regret est que toutes ces crises aient un peu bridé toute l'énergie que cette équipe, que vous étiez prêts à mettre au service de nos habitants, cela s'est vu depuis 2023 qui a été la vraie 1ère année pleine avec l'organisation d'une manifestation nouvelle, solidaire et conviviale comme RICHWILLEROSE, ou d'autres plus anciennes comme le marché de Noël, le marché littéraire et paysan et toutes les autres, mais aussi votre implication dans le fleurissement et l'objectif 4ème fleur, ou encore les décorations de Noël de notre village, les activités Spécial Jeunes uniques..., tout ce pour quoi nous œuvrons au quotidien, le bien-vivre ensemble. Bien évidemment tout ce qui a pu être réalisé, voire bien plus, communication, travaux, animations, aide à la personne...l'a été mais je sais que vous voudriez apporter encore plus et j'espère vraiment que la « frustration » ressentie depuis 2020, a laissé place à la fois à une satisfaction du travail accompli mais surtout à l'envie d'améliorer encore et encore la vie de nos concitoyens pour recréer un nouveau lien sociétal. Il nous reste une année de mandat pour poursuivre en ce sens.

Une dernière difficulté, conséquence de toutes les incertitudes est qu'il y a une quinzaine d'années, nous pouvions avoir une vision de nos capacités financières sur environ 3 années, un demi mandat, aujourd'hui, une vision à 6 mois est plus proche de la réalité.

Je voudrais encore vous faire part d'une dernière fierté que je ressens dans ces propos généraux, le travail remarquable de nos équipes d'agents municipaux aussi bien administratifs que techniques qui apporte bien souvent du réconfort ou simplement des sourires à nos habitants, améliorant notre cadre de vie avec des touches de couleurs des magnifiques parterres floraux si utiles en ces temps difficiles et comme déjà évoqué, cette très grande fierté de la présentation au jury national pour la 4^{ème} fleur même si cette 4^{ème} fleur n'est pas arrivée, l'obtention de 2 abeilles au label API CITE, la propreté de nos rues, RICHWILLER devenant une référence malgré l'absence de colline, de maison à colombage ou de rivière, ou encore, passant des heures et des heures sur leurs engins pour faciliter notre quotidien lors d'un épisode neigeux par exemple, ou encore, nous faisant bénéficier de tout leur savoir-faire pour réduire les coûts...Merci à eux.

Je vais à présent essayer d'être un peu optimiste, de façon raisonnée mais optimiste tout de même.

La situation financière, dépenses-recettes, de notre village m'est transmise ainsi qu'à Jean-Claude GRIENENBERGER, tous les mardis comme vous le savez, cette dernière reste favorable nous permettant une année encore d'envisager de transformer notre village, pour le bien quotidien de nos habitants.

L'année 2024, est pour moi en termes d'investissements communaux, une année mitigée car nous n'avons pas pu, nous n'avons pas su aller au bout des objectifs que nous nous sommes fixés. Certains projets ont été retardés, d'autres projets pour des raisons administratives comme des achats de terrains ou des marchés nécessitant plus de temps que prévu pour leur élaboration, et je ne cherche en rien à éluder la part de responsabilité de la commune dans ces retards. Nous avons d'ores-et-déjà modifié notre manière de travailler afin d'être encore plus efficace.

Le détail des investissements de 2024 se chiffre à un peu plus de **570 000€** sachant que le projet phare de l'année a dû être reporté, nous y reviendrons plus tard. Pour info, la moyenne des investissements communaux réalisés depuis 2010 se situe aux alentours de 1M€ par an, ce qui est plutôt bien.

Quels ont été les principaux investissements de 2024 :

- **101 300€** pour le remplacement de lampadaires par de la LED, notamment l'éclairage du stade de football,
- **103 400€** pour du matériel roulant, remorque de désherbage, remplacement d'un véhicule et remorque scène,
- **127 400€** pour le groupe scolaire Eugène WACKER, isolation des façades, portillon, jeu, auvent de 70m², climatisation dans bâtiment modulaire, photocopieur et ordinateurs,
- **55 000€** solde des travaux de façades de la salle Jean-Marie PFEFFER,
- **17 900€** en outillage et en bureautique notamment une mise à niveau du WIFI de la mairie,
- **93 800€** pour des travaux de voirie rue de la Gare et rue de la Forêt et réfection du muret du cimetière et columbariums,
- **4 700€** pour des arbres plantés en remplacement de la forêt à Amélie 2,
- **4 600€** d'équipement de nos sapeurs-pompiers,

La commune investira des sommes importantes en 2025, une fois encore dans l'économie locale participant de façon conséquente à la préservation de l'emploi sur notre territoire ; en

investissements ce seront près de **800 000€** HT qui seront ainsi injectés dans l'économie locale avec :

- La réalisation d'un pumtrack (malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de mot équivalent en français...), parcours accidenté destiné aux petits et aux grands en roller, skate ou vélo en lieu et place de l'actuel skate-park dont l'entretien par suite des dégradations répétées est devenu un véritable problème. Le projet est à présent mûr et devrait être complété avec un espace de jeux pour les plus petits et un parcours avec des agrès de fitness pour les plus grands **300 000€** et **100 000€** de subventions attendues de la CEA et de la Région GRAND EST,
- La création d'un auvent à Max pour mettre à l'abri des intempéries le matériel roulant pour **50 000€** dont le montage serait réalisé en régie comme pour le préau de l'école Eugène WACKER,
- La poursuite du remplacement des têtes de candélabres par de la LED pour **50 000 €**,
- La pose de panneaux photovoltaïques en 2 étapes sur les toits orientés au SUD de l'école maternelle et l'école élémentaire du groupe scolaire Eugène WACKER avec en 2025 **80 000€** et un retour de subvention de m2A de **50 000€**, idem en 2026 pour **100 000€** et la même subvention,
- Le remplacement de la chaudière de ce même groupe scolaire âgée de 70 ans...pour **100 000€** ; d'ailleurs il faudra envisager le changement des dernières anciennes chaudières dans les 2 années à venir au Carré d'AS et à la mairie,
- L'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie pour **100 000 €**,
- Du matériel permettant le travail en régie notamment des taille-haies, souffleurs avec des batteries électriques...un véhicule de remplacement pour le BERLINGO **25 000€** et d'un véhicule plateau **30 000€**, les 2 étant arrivé en fin de vie après plus de 20 années de service. Nous continuerons en parallèle à remplacer par du matériel neuf et ce régulièrement, l'outillage indispensable au travail en régie de nos agents, débroussailleuse, tondeuse à main...pour plusieurs milliers d'euros. Il est envisageable d'investir dans du matériel électrique pour des raisons environnementales mais aussi pour amenuiser le poids de ces engins sur le dos de nos agents.
- Le lancement de l'étude de faisabilité d'un vestiaire chez les sapeurs-pompiers pour **15 000€**
- Le remplacement d'un des jeux de l'espace de la place du CERCLE âgé de 16 ans et très utilisé **25 000€**
- La remise à niveau des sanitaires de la salle Jean-Marie PFEFFER âgés de près de 40 ans **10 000€...**

Les annuités des emprunts communaux se situent environ à 300 000€.

Bien évidemment nous essaierons à chaque fois d'obtenir les subventions dédiées. Là encore entre les aides de l'État, de la CEA, du GRAND EST et de m2A ce sont près de **180 000€** de subventions que nous attendons.

Le personnel communal n'a représenté que **38%** de notre budget en 2024, ce qui est toujours très bas surtout en comparaison de tous les travaux réalisés en régie. Ceci démontre une fois encore à quel point nous avons la chance de pouvoir compter sur des équipes remarquables, permettant à notre collectivité de réaliser des économies considérables par le travail en régie.

Aux frais de personnel se rajoutent en dépenses 42 000€ de versement au SDIS en baisse d'environ 5 000 € et 8 000€ d'allocation de vétérance à nos pompiers retraités, 17 000€ aux Brigades vertes ou une participation au transport de nos collégiens de 13 000€.

Afin de financer ces travaux et achats mais aussi pour pouvoir fonctionner, il faut que notre collectivité ait des ressources, quelles sont-elles ?

- La DGF (dotation globale de fonctionnement) est versée par l'État et devrait être stable aux alentours de 140 000€ ; elle était de 377 000€ en 2011...elle a donc diminué de près de 2/3 et ne tient bien évidemment pas compte de l'inflation. Cette somme sera déduite de notre pénalité liée au retard de la commune en rapport avec la loi SRU sur les logements locatifs sociaux, pénalité de l'ordre de 25 000€ en 2024.
- Les ACTP (attributions de compensation de la taxe professionnelle) versées par m2A, correspondent au montant de notre taxe professionnelle de 2004 lorsque RICHWILLER a rejoint la CAMSA, taxes professionnelles desquelles étaient défalquées les services transférés à l'intercommunalité ; cela présente des avantages et des inconvénients, probablement plus d'avantages que d'inconvénients...avant 2004 lorsqu'une entreprise située sur notre territoire s'installait la commune bénéficiait de la taxe professionnelle inhérente, mais vice-versa lorsqu'une entreprise fermait ou changeait de territoire nous perdions cette ressource. Or depuis 2004, la commune a perdu plusieurs grosses entreprises. Donc la stabilité des ACTP est plutôt un avantage bien qu'il n'y ait jamais eu d'indexation notamment pas à l'inflation et lorsque cette dernière est de 4,9% le manque à gagner est tout de même de plus de 35 000€...

Le montant des ACTP de 2024 se situera aux alentours de 740 000€ avec une petite baisse de 3750€ correspondant à la prise en charge par m2A d'une nouvelle compétence depuis 3 ans, le PLUi.

À ces 2 ressources fixes s'en rajoutent d'autres variables :

- Environ 140 000€ reversés par le Département correspondant pour partie à une péréquation de l'ancienne taxe professionnelle et à une partie des droits de mutation sur le bâti ; or cette dernière est particulièrement dynamique depuis plusieurs années mais elle s'est considérablement tassée en 2024 et dans les prochaines années avec la hausse considérable des taux d'intérêt,
- Environ 100 000€ émanant des concessions d'occupation du sol pour les réseaux électriques et gaziers, mais aussi les antennes de téléphonies,
- Environ 54 000€ de DSR (dotation de solidarité rurale) et 35 000€ de FNGIR (fonds national de garantie des ressources faisant suite à la suppression de la taxe professionnelle),
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) reversé à hauteur d'environ 16% ou peut-être 14,85%...sur l'ensemble des investissements réalisés par la commune à n-2 et il devrait se situer aux alentours de 61 000€
- La taxe d'aménagement qui résulte de la dynamique des constructions dans notre village ; il devrait s'agir d'une enveloppe moins importante de 60 000€ en 2025 (contre 70 000€ en 2024) vues la fin des constructions de logements des COQUELICOTS, les LLS étant exonérés et les primo-accédant bénéficiant d'un abattement

Enfin les taxes-ménages, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation dorénavant compensée par l'État.

J'avoue à ce sujet une vraie inquiétude quant à la compensation de la taxe d'habitation dans le temps, promise par l'État mais plus encore, de la compensation pour les ménages nouveaux s'installant dans notre commune, car s'il ne devait pas y avoir cette compensation se serait une double peine, puisque la croissance de notre village nous est imposée au moins pour partie par une autre loi, la loi SRU... ! Il va sans dire que l'inflation ne sera probablement pas plus compensée dans le temps !

Notre seul moyen d'action reste donc à ce jour d'agir ou non sur la taxe foncière sur le bâti, la part du non-bâti étant anecdotique.

L'ensemble de nos taxes-ménages représente environ **1,3M€** de taxe foncière, taxe d'habitation compensée incluant depuis la disparition de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière.

La loi de finances votée par les députés n'étant toujours pas votée à l'heure actuelle nous n'avons pas d'info quant au montant de la hausse des bases pour 2025 («3,9% en 2024»)

Comme tous les ans se pose donc la question de la hausse ou non des taxes communales ; je vous rappelle que RICHWILLER n'a quasiment pas augmentées depuis 2001 et pas du tout depuis 2010, que concernant la taxe foncière, seule taxe sur laquelle nous avons encore le pouvoir d'agir, ne concernant que les propriétaires.

RICHWILLER se situe en moyenne environ 20% en-dessous des communes de la même strate et que l'effort fiscal demandé aux habitants de RICHWILLER correspond à un coefficient de 0,91 (1 étant la norme), qu'une hausse de 1% de cette taxe rapporte une hausse de l'ordre de 6 ou 7 000€ à notre budget. Il est encore bon de rappeler que nos concitoyens ont bénéficié depuis 2023 de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance TV, d'une baisse du taux des ordures ménagères.

Malgré cela, je vous proposerai sans détour vue la situation actuelle dégradée de notre société, mais surtout vue la situation sereine de notre village de maintenir une année encore les taux de 2025 au même niveau que ceux de 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018...2011.

Enfin, il ne me paraît pas possible de conclure ce DOB sans revenir à l'essentiel, l'humain, sous la facette associative en ce qui concerne la vie de notre village et le lien social que nous avons à reconstruire.

Depuis 2020 et 2021, la vie associative a été mise à l'arrêt quasiment comme en temps de guerre, accentuant le sentiment de solitude. Elle essaie de se relancer depuis 2022 mais que c'est difficile aux dires des présidents. Pourtant la commune a accompagné de façon accentuée, les associations les plus en difficulté notamment celles obligées de faire appel à un ou plusieurs salariés pour exister et nous avons augmenté de plus de 7% notre subventionnement afin de compenser l'inflation.

Nous savons d'ores-et-déjà que l'année 2025 restera compliquée, aussi bien au niveau des effectifs, que des capacités d'animations, c'est pourquoi je vous propose de nous engager collectivement à maintenir notre niveau d'aide global au monde associatif richwillérois de l'ordre de 90 000€, pour que la crise sociétale traversée ne soit pas doublée d'une crise financière forçant les dirigeants de nos associations à jeter l'éponge.

Retrouver le nombre d'adhérents d'avant la crise, de recréer le lien social auquel ils contribuent au quotidien, seront des défis suffisamment compliqués pour chacun d'entre eux. A nous d'être à leurs côtés.

Voilà dans les grandes lignes ce que je voulais partager avec vous ce soir, nous sommes bien évidemment ouverts à toutes vos questions avant de passer au vote de ce DOB sachant qu'il nous faudra encore au courant de cette année faire avancer notre réflexion quant à la future résidence seniors et aux vestiaires pompiers des femmes qui seront des projets importants des années à venir. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Valide le Débat d'Orientation Budgétaire tel qu'il a été présenté.*
- *Précise que les élus ayant souhaité prendre la parole l'ont fait.*

4. Subvention exceptionnelle Association « Un petit truc en plus ».

Monsieur le Maire expose :

« L'association « *Un petit truc en plus* » a pour mission d'accompagner et d'inclure des personnes en situation de handicap dans le monde du travail, notamment des personnes atteintes de trisomie 21, plus particulièrement dans le domaine de la restauration avec le restaurant éponyme « *Un petit truc en plus* » situé à MULHOUSE.

Une équipe s'est constituée autour de ce projet solidaire, pour le rendre possible, lui donner la dimension qu'il mérite et permettre aux personnes porteuses de trisomie 21 d'accéder à l'autonomie, soutenues par des professionnels de la restauration, des partenaires et des bénévoles impliqués.

Cette association a su s'entourer de partenaires associatifs qui œuvrent dans le champ du handicap mental et est en étroite collaboration avec les Papillons Blancs, l'association Trisomie 21 Alsace et l'AFAPEI.

Afin de soutenir cette démarche, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cent euros) à cette association ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) à l'association « Un petit truc en plus ».*
- *S'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget primitif 2025.*

5. Subvention exceptionnelle pour l'aide à MAYOTTE.

Monsieur le Maire expose :

« Le cyclone du 14 décembre 2024 à MAYOTTE a causé des dégâts matériels considérables, détruisant de nombreuses habitations et infrastructures. Des inondations et des glissements de terrain ont aggravé la situation, perturbant les réseaux routiers et électriques. Plusieurs milliers de personnes ont été déplacées et des blessés ont été signalés.

Les secours sont rapidement intervenus pour apporter une aide d'urgence. La reconstruction nécessitera un soutien financier et logistique important.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) pour venir en aide à la population mahoraise, pour l'instant il est proposé de ne pas flécher cette subvention car des démarches sont en cours au niveau de m2A afin de réaliser une opération groupée, la désignation du bénéficiaire de la subvention fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € (mille euros) pour l'aide à la population mahoraise.*
- *Précise que le bénéficiaire de cette subvention fera l'objet d'une nouvelle délibération lors du prochain conseil municipal.*
- *S'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget primitif 2025.*

6. Contrat prévoyance 2026 : autorisation à donner au président du CDG68.

Monsieur le Maire expose :

« L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L827-3 du CGFP :

- soit à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du Code des assurances ;
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

La réforme de la PSC n'est, à ce jour, pas finalisée. Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.

Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire.

Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents ;
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé ;
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 26 mars 2024 approuvant le renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 15 octobre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif local sur le risque Prévoyance pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;

Vu l'avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 26 novembre 2024 ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Mandate le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.*
- *S'engage à communiquer au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation.*
- *Prend acte que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par le Maire.*
- *Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.*

7. Création d'emplois non-permanents – délibération cadre.

Monsieur le Maire expose :

« Afin de faire face à des besoins ponctuels liés à un surcroît d'activité ou à des activités saisonnières sans pour autant créer d'emplois permanents, il est nécessaire pour la collectivité de créer un certain nombre d'emplois non-permanents pour permettre l'embauche de personnel supplémentaire pour une durée limitée afin de répondre à ces besoins. La création de ces emplois non-permanents ne veut pas nécessairement dire qu'ils seront tous pourvus, mais cela permet d'anticiper les besoins en personnel non-titulaire.

Dès lors, il est proposé de créer :

- 6 emplois d'agent des espaces verts au grade d'adjoint technique territorial à temps complet- Emploi saisonnier ;
- 2 emplois d'agent d'animation au grade d'adjoint territorial d'animation à temps complet – Emploi saisonnier ;
- 3 emplois d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet – Surcroit d'activité ;
- 3 emplois d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique territorial à temps non-complet – Surcroit d'activité ;
- 1 emploi d'ATSEM au grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non-complet – Surcroit d'activité. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Décide de créer des emplois non permanents pour faire face à un surcroît d'activité ou à des besoins saisonniers, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et tels qu'ils ont été présentés.*

- *Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur des postes à durée déterminée, dans la limite des crédits inscrits au budget communal, afin de répondre aux besoins identifiés.*
- *Charge Monsieur le Maire de présenter au Conseil Municipal, à la fin de chaque année civile, un bilan des emplois non permanents recrutés, en précisant les motifs et les durées des recrutements.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'application de la présente délibération.*

8. Dépenses d'investissements avant vote budget : réajustement des crédits.

Monsieur GRIENENBERGER expose :

« Lors de la séance du 2 décembre 2024, le Conseil Municipal a voté une délibération afin de permettre l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2024.

Par courrier du 17 janvier 2025, les services de la préfecture indiquent que s'agissant des crédits ouverts, les restes à réaliser ne peuvent pas être pris en compte dans le calcul du quart des crédits.

Ainsi le quart des crédits ouverts pour l'exercice 2024, correspondant aux dépenses réelles d'investissement doit être calculé sur la base de 1 104 600.99 € et non pas 1 341 400 €.

À savoir pour le chapitre 20 immobilisations incorporelles : 20 000 € et pour le chapitre 21 immobilisations corporelles : 1 084 600.99 €

Il convient donc de réajuster les dépenses autorisées en investissement sur la base suivante :

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Crédits ouverts 2024</i>	<i>Dépenses autorisées avant vote budget 2025</i>
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 084 600,99	271 150,25
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	2 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	300 000,00	75 000,00
21312	Bâtiments scolaires	288 400,00	72 100,00
21316	Equipements du cimetière	20 000,00	5 000,00
21318	Autres bâtiments publics	169 961,10	42 490,28
2152	Installations de voirie	156 704,00	39 176,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	6 046,64	1 511,66
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	5 401,95	1 350,49
215731	Matériel roulant	64 800,00	16 200,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	769,64	192,41
21611	Biens sous-jacents	1 500,00	375,00
21831	Matériel informatique scolaire	20 000,00	5 000,00
21838	Autre matériel informatique	4 000,00	1 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	6 000,00	1 500,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 017,66	2 754,42
2185	Matériel de téléphonie	20 000,00	5 000,00
		1 462 609,58	276 150,25

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Autorise monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants par chapitre exposés ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2025.*
- *Précise que les montants inscrits dans la délibération du 2 décembre 2024 sont erronés,*
- *Précise que la présente délibération remplace la délibération du 2 décembre 2024 relative à l'autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses avant le vote du budget 2025.*

9. Motion de soutien à Vincent HAGENBACH, Maire de RICHWILLER.

Monsieur ROUPLY expose :

Considérant la situation actuelle impliquant Monsieur Vincent HAGENBACH, Maire de RICHWILLER, dans le cadre de la procédure engagée à son encontre par la Cour des Comptes pour avoir pris la décision de verser un 13ème mois à l'ensemble des agents de la collectivité,

Considérant que cette décision avait pour objectif de reconnaître et de valoriser le travail des agents municipaux, dans un souci d'équité et de justice sociale, et que celle-ci n'est que la poursuite de ce qui existe à RICHWILLER depuis plus de 40 ans et donc instaurée bien avant la prise de fonction de Monsieur Vincent HAGENBACH en 2008,

Considérant qu'il est inadmissible que Monsieur le Maire soit personnellement mis en cause pour cette décision prise dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la collectivité,

Considérant que les accusations portées contre Monsieur le Maire, remettant en cause sa probité et son engagement désintéressé au service des habitants de RICHWILLER, sont injustes et infondées, notamment l'accusation d'avoir bénéficié d'un intérêt personnel dans le versement de cette prime,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable et constitue une attaque directe contre les principes fondamentaux de la fonction d'élu local et du service public,

Le Conseil Municipal de RICHWILLER, à l'unanimité, émet la présente motion de soutien :

Affirme son soutien total et indéfectible à Monsieur Vincent HAGENBACH, Maire de RICHWILLER, dans cette épreuve injuste et disproportionnée.

Dénonce avec fermeté les accusations portées contre Monsieur le Maire, qui visent à ternir son intégrité et son action en faveur des intérêts de la commune et de ses habitants.

Rappelle que la décision de verser un 13ème mois aux agents de la collectivité a été prise dans la continuité d'une pratique admise depuis près de 40 ans dans la collectivité, sans aucun intérêt personnel.

Condamne la mise en cause personnelle de Monsieur le Maire dans une procédure qui engage en réalité l'ensemble des décisions collégiales du Conseil Municipal.

Déclare que l'ensemble des membres du Conseil Municipal de RICHWILLER est solidaire de Monsieur le Maire et prêt à prendre les mesures nécessaires, y compris la démission collective, dans le cas où le jugement rendu conduirait à une condamnation de Monsieur le Maire.

Appelle à une réflexion nationale sur les conditions d'exercice des mandats locaux afin d'assurer que les élus puissent travailler en toute sérénité et dans le respect des principes de la démocratie locale.

Le Conseil Municipal de RICHWILLER renouvelle son soutien plein et entier à Monsieur Vincent HAGENBACH et reste fermement déterminé à défendre son engagement pour la commune et ses habitants.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20H13

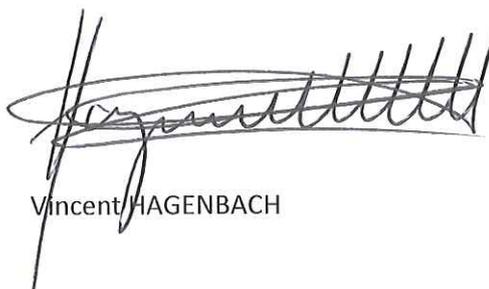
Le secrétaire de séance,



Nicolas DEUX



Le Maire,



Vincent HAGENBACH